

# Repérer, prévenir et lutter contre les discriminations syndicales

## Déclaration du groupe UNSA

Cette saisine sur la discrimination syndicale est une conséquence logique de l'avis adopté fin mai 2016 par le CESE sur le développement de la culture du dialogue social.

En effet, grâce à l'une de ses préconisations reprise par le législateur, le Défenseur des droits se saisit désormais spécifiquement de ce sujet, souvent controversé, et dont nous souhaitons précisément qu'il sorte de la controverse pour être, autant que possible, objectivé. Car rendre visible la discrimination, en démonter les mécanismes, c'est toujours l'acte 1 de la lutte contre les discriminations quelles qu'elles soient, et donc, aussi, contre celles dont le syndicalisme est l'objet.

Disons les choses simplement: on ne peut prétendre développer le dialogue social sans respecter les outils du dialogue social que sont les organisations syndicales et les femmes et les hommes qui les incarnent.

C'est pourquoi la discrimination syndicale, avec ce qu'elle peut comporter d'injustice, d'humiliation, de violence parfois pour celui ou celle qui la subit, est non seulement une atteinte à la personne, mais aussi une atteinte à la démocratie sociale et, par là-même, à l'efficacité de l'entreprise ou du service.

De ce point de vue, cet avis est, pour l'UNSA, une contribution utile. Il retrace bien en effet le contexte dans lequel les discriminations syndicales peuvent s'enraciner. Il en décrit clairement les manifestations sur les carrières, les rémunérations, voire sur l'emploi lui-même. Il établit à juste titre une distinction entre les discriminations volontaires et celles découlant de logiques de système.

Surtout, et c'est une orientation de l'avis dans laquelle l'UNSA se reconnaît, les préconisations marquent une volonté de prévention en s'appuyant sur des bonnes pratiques qui montrent qu'il n'y a pas de fatalité à la discrimination et aucune raison de s'en accommoder.

En vérité, le problème n'est pas dans l'arsenal législatif qui, en France, est plutôt complet. Certaines préconisations de cet avis pourraient néanmoins utilement l'enrichir par le biais des ordonnances en préparation.

Les décideurs de ces ordonnances seraient d'ailleurs bien inspirés de lire complètement cet avis qui dit bien le danger que recèle l'éloignement des élus syndicaux des salariés qu'ils représentent, à l'heure où circule l'idée d'une forme unique de représentation des salariés qui, si elle devait être indistinctement imposée partout, pourrait systématiser cet éloignement.

Mais, plus que dans les textes, le problème est évidemment d'abord dans ce fond culturel français où la défiance prend encore trop souvent le pas dans notre système de relations sociales.

L'UNSA a voté cet avis comme une pierre supplémentaire pour faire vivre une démocratie sociale réelle dans notre pays.